

COMMUNE DE DOURGNE CONSEIL MUNICIPAL

Convoqué le 28 mars 2018, le Conseil Municipal de DOURGNE s'est réuni en mairie, Salle Gabriel Pujol, le 9 avril 2018 à 20h45, sous la présidence de M. Christian REY, maire.

XXXXXXXXXXXX

Compte rendu de la séance du 9 avril 2018

XXXXXXXXXXXX

Présents: REY Christian, Maire,

CARRIE Monique, TAILLIS Didier, IZAR Pascale, Adjoints,

COUGNAUD Dominique, TOURNIER Christiane, REY Gilberte, BODINIER Jacqueline, RIVALS Roselynn, BAYSSETTE Alain, GAÏANI Didier, RABAUD

Jean, SICARD Mathieu, AUDOIN Pierre.

Excusés: BEILLARD Adrien (pouvoir à BAYSSETTE Alain).

Secrétaire de séance : GAÏANI Didier.

262626262626262626

Le compte-rendu de la séance du 26 février 2018 est adopté à l'unanimité des membres présents.

XXXXXXXXXXXX

1. VOTE DES 3 TAXES.

20180409DL13 7.2.1

Madame CARRIE Monique, adjointe en charge des finances de la commune rend compte aux élus des simulations effectuées et propose l'augmentation des taux comme suit :

	<u>Taux 2017</u>	<u>Taux 2018</u>
Taxe Habitation	8,55 %	8,60 %
Taxe Foncier Bâti	16,30 %	16,35 %
Taxe Foncier Non Bâti	68,57 %	68,57 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de voter pour l'année 2018, les taux les 3 taxes comme ci-dessus. Cela représente une augmentation des ressources de la commune de l'ordre de 14K€ environs.

2. BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2018.

20180409DL14 7.1.3

Madame CARRIE Monique, adjointe en charge des finances de la commune demande au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2018 de la commune qui vient d'être présenté.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal par 14 voix pour, 0 contre, 1 abstention,

► Approuve le budget primitif de la commune 2018 arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 215 097,34 €	1 215 097,34 €
Section d'investissement	944 034,35 €	944 034,35 €
TOTAL	2 159 131,69 €	2 159 131,69 €

3. BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2018.

20180409DL15 7.1.3

Madame CARRIE Monique, adjointe en charge des finances de la commune demande au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2018 de l'assainissement qui vient d'être présenté.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

► Approuve le budget primitif de l'assainissement 2018 arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	107 892,17 €	107 892,17 €
Section d'investissement	277 824,17 €	277 824,17 €
TOTAL	385 716,34 €	385 716,34 €

M GAÏANI Didier, tient à souligner la nécessité de traiter sous forme d'assainissement collectif les constructions situées route de Massaguel. C'est le dernier point non traité de la commune comprenant une grande quantité de maisons. De plus la topographie du terrain permet d'en traiter la majorité par gravité. Il serait bon qu'une étude de faisabilité soit lancée au plus tôt.

4. ADMISSION EN NON-VALEUR.

20180409DL16 7.1.7

Vu l'état des produits irrécouvrables, dressé et certifié par M. Georges LAVERNE, comptable public, qui demande l'admission en non-valeur et par la suite la décharge de son compte de gestion des sommes portées audit état et ciaprès reproduites,

Vu également les pièces à l'appui,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, art. R 2342-4,

Considérant que les sommes dont il s'agit ne sont point susceptibles de recouvrement, que M. Georges LAVERNE justifie, conformément aux causes et observations consignées dans ledit état de poursuites exercées sans résultat,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Propose d'admettre en non-valeur sur le budget de la commune, la somme de 93,69€

5. CESSION PARCELLE FAMILLE VIALELLE 'LA MONTAGNARIE'. 20180409DL17

3.5.1

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la famille VIALELLE a demandé à un cabinet de géomètre, un document d'arpentage suite au déclassement de la parcelle située à la Montagnarié (délibération N°20171218DL66 du 18/12/2017), la contenance de cette surface est de 2 m². Monsieur le Maire rappelle que le prix de vente est de 10€ le m².

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ► Accepte la vente de cette parcelle de 2 m² pour la somme de 20€.
- ► *Mandate* Monsieur le Maire pour toutes démarches relatives à ce dossier.

6. SIGNATURE CONVENTION GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA COMMUNE ET LE SIAEP DU SANT.

20180409DL18 1.3.1

Monsieur le Maire informe le conseil, qu'une convention de groupement de commandes peut être prise entre la Commune et le SIAEP du Sant, afin d'optimiser la démarche de réduction des coûts mise en place par les parties, pour la création d'un réseau d'assainissement séparatif pour la Commune et le renouvellement du réseau d'adduction d'eau potable pour le SIAEP du Sant au niveau de la « Côte des Moulins ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Valide** la convention annexée à la présente délibération.
- Mandate Monsieur le Maire pour toutes démarches relatives à ce dossier.

7. CONTRÔLE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF LORS D'UNE VENTE. 20180409DL19

Monsieur le Maire informe l'assemblée que lors d'une vente, un questionnaire est adressé au service urbanisme de la Commune par les notaires pour des informations relatives au bien et à son environnement. La conformité du branchement au niveau de l'assainissement collectif fait partie du questionnaire. Il est demandé au conseil municipal de prendre une délibération, pour autoriser un agent, à effectuer le contrôle du branchement au réseau d'assainissement collectif systématiquement lors d'une vente et de ce fait, obliger le vendeur à se mettre en conformité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

► Accepte la mise en place du contrôle de la conformité de l'assainissement collectif lors d'une vente.

363636363636363636

QUESTIONS DIVERSES

- Parc éolien: L'étude sur la mise en place des éoliennes suit son cours, il est possible que l'emplacement géographique soit modifié par rapport à la faune.
- Camping Travers de St Stapin: La sous-commission départementale pour la sécurité des occupants des terrains de camping a rendu son rapport, de nombreuses prescriptions ont été relevées, en matière d'éclairage de secours, d'itinéraire d'évacuation. Compte tenu des observations relevées lors de la visite, la commission a émis un avis favorable. Monsieur TAILLIS Didier, propose d'effectuer des améliorations à moindre coût au vu de sa fréquentation. Les élus décident d'ouvrir le camping pour l'époque estivale 2018, une réflexion sur son avenir sera lancée par la suite.
- ☆ Chaufferie au Bois: Le syndicat Tryfil a lancé la consultation pour l'étude de faisabilité, l'appel d'offre se termine fin avril.
- Assainissement multiple sur le même bâtiment : Monsieur le Maire, demande à l'assemblée, sur un bâtiment, si plusieurs branchements à l'assainissement sont demandés, comment facturer la prestation, les élus décident de facturer une taxe de raccordement pour chaque boîte de branchement.
- Etat de la chaussée: Monsieur AUDOIN Pierre, signale que des trous importants sont à signaler au niveau de la Montagnarié, Monsieur TAILLIS, informe que la Communauté de Communes Sor Agout, doit réaliser des travaux sur ce secteur. Il est signalé des cas similaires au niveau du quartier de la rivière.

L'ordre du jour étant épuré, la séance est levée à 22h32.

8.8.1